



## Déclaration liminaire de l'UNSA Education au CTS extraordinaire du 8 avril 2022

Monsieur le Recteur,

Mesdames et messieurs

L'ordre du jour de la réunion du CTS extraordinaire de ce jour est relatif à l'évolution des emplois, c'est-à-dire aux suppressions de postes dans les services académiques, à la revalorisation indemnitaire des adjoints administratifs (ADJAENES) et à la requalification des postes administratifs.

Comme nous l'avons souligné lors de la dernière réunion du [CTS du 21/02/2022](#), nous avons dénoncé l'absence de revalorisation indemnitaire de la catégorie C, et nous avons porté fermement nos revendications dans le cadre du réexamen triennal de l'IFSE au titre de 2022, tant au niveau national qu'au niveau académique, pour les agents appartenant à cette catégorie.

Nous avons donc demandé des garanties de revalorisation à la hauteur de l'enjeu d'équité indemnitaire interministérielle. En effet, il n'était ni concevable, ni compréhensible que nos collègues personnels administratifs de catégorie C ne soient pas concernés, de manière significative, par la revalorisation de l'IFSE ayant pour objectif de mettre fin à une injustice par rapport à d'autres ministères dont ils sont également victimes.

Nous avons pu constater que le projet académique de revalorisation de l'IFSE des catégories C présenté au GT du 01/04/2022 comporte, comme indiqué au niveau national, à la fois, un forfait annuel de 400 euros et un montant supplémentaire attribué au titre de la convergence entre les montants des indemnités des académies du Grand Est. Ce projet constitue une nouvelle avancée, même si nous regrettons que le montant de l'IFSE des catégories C n'ait pas pu être augmenté de manière plus significative, notamment pour ceux occupant des fonctions classées en groupe 2.

**Par ailleurs, le volet requalification** est un élément important de la revalorisation de la filière administrative de l'Education nationale et nous avons demandé, dans [notre déclaration liminaire](#) à la réunion [du CTS du 21 février 2021](#), la constitution d'un groupe de travail. La reconnaissance de l'importance de cette filière est essentielle pour le bon fonctionnement du système éducatif.

**L'UNSA Education et le syndicat A et I**, qui ont signé avec le ministère [le relevé de décisions du 10 septembre 2022](#), apportent leur soutien à la mise en œuvre d'un plan de repyramidage des emplois initié à notre demande et qui figure dans le dispositif de ce relevé.

La révision de la cartographie des emplois de personnels administratifs constitue un préalable indispensable pour que le plan de requalification pluriannuel des postes permettant la transformation d'emplois et leur repyramidage soit conduit à son terme et de manière efficace. Un nombre non négligeable de collègues de catégorie C exercent des fonctions de catégorie B et de collègues de catégorie B exercent des fonctions de catégorie A.

**L'UNSA-Education et le syndicat A et I** demandent que cette cartographie soit adaptée aux évolutions récentes et à venir des missions et des métiers, afin de procéder aux nécessaires requalifications de postes et de valoriser ainsi les compétences des personnels. Toute requalification de poste doit

s'accompagner du maintien en place des agents qui le souhaitent et qui occupent déjà des fonctions d'un niveau supérieur validées par la fiche de poste établie en liaison avec les référentiels métiers. Dans les contingents attribués cette année à l'académie de Reims, il y a deux requalifications de C en B et huit de B en A, à la fois pour les services académiques et les EPLE. Même si elles constituent une avancée, elles sont notoirement insuffisantes.

En effet, dans le cadre de ce plan, les personnels doivent bénéficier d'une augmentation, de façon importante, du nombre de possibilités de nominations supplémentaires dans le corps supérieur et d'une revalorisation des taux d'avancement de grade. La reconnaissance des compétences des personnels et le développement de nouveaux métiers doit permettre la revalorisation des carrières afin de renforcer l'attractivité des postes administratifs.

Toutefois, nous regrettons, qu'en conséquence des requalifications de postes, le mouvement interacadémique des personnels administratifs soit retardé et que les résultats soient diffusés le 1<sup>er</sup> juillet, alors qu'il faudra aussi affecter les lauréats de concours, les personnels détachés et, enfin, les contractuels. Certains personnels risquent de ne pas connaître leur affectation avant leur départ en congé et les services connaîtront très tard les affectations sur les postes vacants.

**Enfin, en ce qui concerne les suppressions de poste**, depuis plusieurs années malheureusement, **l'UNSA Education** ne cesse de s'inquiéter des retraits d'emplois et de la dégradation des conditions de travail des personnels administratifs des services académiques, notamment dans l'Académie de Reims. Nous attirons chaque année votre attention et celle de M. le Ministre, en CTS et CTA sur ce problème. Nous avons le sentiment qu'il n'y a pas de pire sourd que qui ne veut pas entendre. Nous parlons de M. le ministre, bien entendu puisque le nombre global des retraits de poste au niveau interacadémique est fixé par le ministère

7 postes administratifs doivent être supprimés cette année dans les services académiques de la Région Académique réunissant les 3 académies du Grand Est, dont 3 dans notre académie, qui s'ajoutent aux nombreuses suppressions de postes subies depuis 5 ans. La situation est alarmante depuis plusieurs années.

Les alertes répétées par **la fédération UNSA Education**, dans toutes les instances représentatives de notre académie, sur les pressions subies par ces personnels essentiels, mais invisibles, ne trouvent pas de réelles solutions. La masse de travail grandit encore plus et le millefeuille des tâches ne cesse de se développer impactant de plus en plus les conditions d'exercice des agents. Voilà la réalité, sur le terrain, des conséquences de ces suppressions de postes ininterrompues depuis plusieurs années.

Ce sont les conditions mêmes du service rendu au public qu'il soit élèves, parents, candidats aux concours et aux examens, mais aussi aux personnels de direction des EPLE, aux IEN du 1<sup>er</sup> degré, aux enseignants qui sont aujourd'hui directement menacés. La conjugaison de ces décisions aboutira à coup sûr à une dégradation des conditions d'accueil du public, mais aussi de la qualité de l'ensemble du service rendu. Celles-ci étaient d'ailleurs déjà bien impactées depuis plusieurs années.

Mais, peut-être que, vue la conjoncture actuelle, le Ministère espère qu'en leur demandant de continuer à creuser pour dénicher des postes à supprimer, les académies finiront par trouver du pétrole !